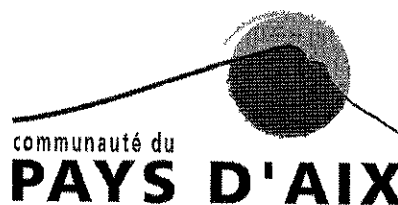


Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20130926-2013_B426-DE
Date de télétransmission : 04/10/2013
Date de réception préfecture : 04/10/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2013
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B426

OBJET : Aménagement du territoire - Modifications de programmes d'opérations d'entrées de ville

Le 26 septembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 septembre 2013, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Étaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CHARRIN Philippe - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MARTIN Richard - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil, donne pouvoir à MARTIN Régis - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - DAGORNE Robert, vice-président, Eguelles - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

08_2_01

BUREAU DU 26 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Robert DAGORNE

Thématique : Aménagement du territoire / Entrées de ville.

Objet : Modifications de programmes d'opérations d'Entrées de ville

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

La présente délibération a pour objet la validation de modifications de programmes des opérations d'entrées de villes de Meyrargues – Entrée sud Ex RD62e, de Meyreuil – RD7n Le Canet, de Peyrolles-en-Provence - Entrée Ouest et de Saint-Marc-Jaumegarde – RD10/chemin des Savoyards.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix s'est engagée, par délibération n°2000_A030 du Conseil Communautaire du 27 mars 2000, à mettre en oeuvre les aménagements liés à la compétence facultative « Entrées de ville ».

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la requalification des Entrées de villes suivantes : Meyrargues – Entrée sud Ex RD62e, Meyreuil – RD7n Le Canet, Peyrolles-en-Provence - Entrée Ouest et Saint-Marc-Jaumegarde – RD10/chemin des Savoyards.

Les études préliminaires réalisées par la Communauté du Pays d'Aix, en concertation avec les Communes ont permis l'élaboration des programmes de chaque opération. Ces programmes ont fait l'objet de validations en Commission puis en Bureau Communautaire au cours de l'année 2012.

Toutefois, la mise au point des études « projets » a révélé la nécessité d'adapter fortement les aménagements. De fait, les programmes de travaux et les enveloppes financières qui leur sont dédiés doivent également être modifiés.

Meyrargues Sud Ex RD62e :

Rappel :

Le projet s'implante au sud-ouest de la commune de Meyrargues sur l'ex RD62e. Il se déploie sur environ 550 mètres depuis le carrefour giratoire de la RD96 et de l'ex RD62e (La Baraque).

Le dessein de cet aménagement est d'apporter des solutions normalisées et paysagères aux défauts de l'entrée de ville actuelle, que ce soit en terme de valorisation de l'espace public, qu'en terme d'intégration des modes de déplacement doux (piétons et cycles).

En conséquence, le programme du projet se définit comme suit :

- l'adaptation et la remise en état de la chaussée ;
- l'aménagement d'une promenade paysagère et normalisée piétons/cycles dissociée de la chaussée ;
- le traitement du pluvial en noue végétalisée ;
- l'adaptation de la signalisation.

Modifications apportées :

L'étude projet a démontré la nécessité d'importantes acquisitions foncières pour la réalisation de la noue paysagée préconisée par le CAUE. Ces acquisitions étant complexes le busage du fossé existant sur 420 ml est devenu indispensable pour la réalisation du projet.

Par ailleurs, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France a demandé que les murs devant être démolis pour la réalisation de la voie piétons/cycles soient reconstruits à l'identique un peu plus loin afin de préserver l'authenticité des lieux.

Enfin, la Commune a demandé une maîtrise d'ouvrage unique, au profit de la CPA, pour l'extension de ses réseaux d'eaux potables et d'eaux usées. Ces travaux seront réalisés par la Communauté (par convention de maîtrise d'ouvrage unique) dans le cadre du chantier et financés par la commune pour un montant estimatif de 85. 000 € TTC.

Le nouveau montant des travaux est estimé à 990. 000,00 € TTC pour un montant initial de 500. 000 € TTC.

Meyreuil - Le Canet :

Rappel :

L'aménagement est situé à l'est de la commune de Meyreuil sur la RD7n et s'étend sur environ 320 mètres au niveau du carrefour « tourne à gauche » de la jardinerie.

L'accroissement programmé de l'activité de ce secteur (important programme immobilier de bureaux en construction) générera une augmentation significative du trafic automobile et piétonnier. Il est nécessaire de l'anticiper dès aujourd'hui en sécurisant les échanges.

Fort de ce constat, il a été arrêté le programme ci-après :

- réaménagement des carrefours « tourne à gauche » en un carrefour à feux avec terre-pleins centraux ;
- création de voies de décélération pour accéder à la jardinerie et aux bureaux, au nord, ainsi qu'aux bâtiments communaux, au sud ;
- modification et remise en état de la voirie ;
- création de voies cyclables et trottoirs au nord et au sud de la RD7n ;
- aménagement de traversées piétonnes au niveau du carrefour ;
- mise aux normes et extension de l'éclairage public et de la signalisation routière.

Modifications apportées :

Les acquisitions foncières, nécessaires pour la réalisation de talus de soutènement de la piste cyclable sud n'étant pas réalisables faute d'accord entre les riverains et la Commune, il est indispensable de réaliser un mur de soutènement rehaussé d'une main courante métallique afin de pouvoir créer cet équipement obligatoire.

Par ailleurs, les caractéristiques des feux tricolores ont dues être adaptées du fait de l'augmentation de trafic plus importante que prévue par les différentes études antérieures.

Enfin, la Direction des Routes du CG13, gestionnaire de la voie, à demandé que l'aménagement soit prolongé de 50 mètres vers l'ouest afin de mieux sécuriser l'accès sur le carrefour.

Le nouveau montant de travaux est estimé à 1. 130. 000,00 € TTC pour un montant initial de 700. 000 € TTC.

Entrée de ville de Peyrolles-en-Provence - Entrée Ouest :

Rappel :

Le projet se situe à l'Ouest de la commune de Peyrolles-en-Provence sur une ancienne partie de la RD96, depuis le carrefour giratoire de la RD15 et de la RD96 jusqu'au carrefour de la rue des Ecoles et de l'Avenue Charles de Gaulle.

Par délibération n° 2012_B250 du Bureau Communautaire du 28 juin 2012, la Communauté approuvait le programme suivant :

- la réfection du carrefour à feux existant ;
- la mise en œuvre de plateaux traversant sécurisés ;
- le traitement des accès privés à la voie publique ;
- l'aménagement de cheminements piétons et création de pistes cyclables le long de la voie ;
- la requalification paysagère des espaces résiduels ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière ;
- la création du réseau pluvial de la voie ;
- la modification du carrefour de la rue Paneguisse donnant accès aux nouveaux logements ;
- l'intégration de l'accès de la nouvelle voie.

Modifications apportées :

Afin de répondre aux règles d'accessibilité de la voie publique, les services de l'Etat ont fait déplacer les radars de feux initialement installés sur les futurs trottoirs. Il est, de ce fait, nécessaire de repositionner et compléter l'ensemble de la signalisation tricolore pour être en cohésion avec le nouveau positionnement des radars et sécuriser les cheminements piétons et cycles.

De plus, Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et la commune ont demandé le remplacement des grilles de sécurité par un garde corps plus « léger » et esthétique sur les 330 ml du projet.

La nouvelle estimation des travaux s'élève à 1. 260. 000,00 € TTC pour un montant initial de 750. 000 € TTC.

Entrée de ville de Saint-Marc-Jaumegarde - RD10 / Chemin des Savoyards :

Rappel :

Le projet d'entrée de ville se situe au Sud-Ouest de la commune de Saint-Marc-Jaumegarde sur la RD10. Il se déploie sur environ 210 mètres au niveau de l'intersection du chemin des Savoyards et de la RD10.

De part sa géométrie, son défaut de visibilité et son manque d'aménagements pour les piétons, cycles et transports en commun, l'intersection du chemin des Savoyards et de la RD10 présente une forte dangerosité pour ses utilisateurs. Il est nécessaire d'améliorer cette situation et de marquer significativement l'arrivée dans le village.

Par conséquent, le réaménagement projeté se traduit par le programme suivant :

- l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD10 avec terre-pleins centraux et traversées piétons/cycles ;
- la modification du tracé de la chaussée et le traitement des accès privés à la voie publique ;
- la réalisation de trottoirs aux normes sur l'ensemble du projet ;
- l'aménagement de bandes cyclables le long de la RD10 avec raccordement au chemin des Savoyards ;
- le réaménagement sécurisé des arrêts de bus pleine voie ;
- le traitement paysager des délaissés, des talus et de l'îlot central ;
- la création de bassins de dépollution accidentelle ;
- l'adaptation de l'éclairage public et de la signalisation routière.

Modifications apportées :

D'importantes contraintes foncières du site nous contraignent à décaler le projet d'une dizaine de mètres vers le sud/ouest. Ce déplacement implique la création de talus de soutènement et de structures de chaussée plus importantes que prévu initialement.

D'autre part, l'intégration du projet en général dans le site classé de la Saint Victoire et des pistes cyclables ou des bassins de dépollutions accidentelles en particulier exige un traitement qualitatif et paysagé très soigné conformément aux demandes conjointes de la DREAL, de la DIREN, du Grand Site Sainte Victoire, de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France et de la commune.

La nouvelle estimation des travaux s'élève à 1. 150. 000,00 € TTC pour un montant initial de 900. 000 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L214.1 et L214.3 ;

VU la Loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver les programmes des opérations d'un montant global n'excédant pas 1.500.000 € pour celles des opérations nécessitant une approbation formelle du programme en vertu des dispositions légales et réglementaires ;

VU la délibération n°2011_A178 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la création de l'autorisation de programme 50 AP2012 pour un montant de 4,5 M€;

VU la délibération n°2012-B074 du Bureau communautaire du 23 février 2012 approuvant l'autorisation de programme de l'opération d'entrée de ville de Meyreuil RD7n Le Canet ;

VU la délibération n°2012-B180 du Bureau communautaire du 10 mai 2012 approuvant l'autorisation de programme de l'opération d'entrée de ville de Meyrargues Sud ;

VU la délibération n°2012-B250 du Bureau communautaire du 28 juin 2012 approuvant les autorisations de programme des opérations d'entrée de ville de Peyrolles-en-Provence Entrée Ouest et de Saint-Marc-Jaumegarde RD10/chemin des Savoyards ;

Vu la délibération n° 2012-A191 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 9M€ ;

VU la délibération n°2013-A109 du Conseil communautaire du 18 juillet 2013 approuvant la révision de l'autorisation de programme 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 25,5M€ ;

VU l'avis de la Commission Transports en date du 16 septembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification de programme technique et financière des opérations d'entrée de ville de Meyrargues – Entrée sud Ex RD62e, de Meyreuil – RD7n Le Canet, de Peyrolles-en-Provence - Entrée Ouest et de Saint-Marc-Jaumegarde – RD10/chemin des Savoyards;
- **AUTORISER** la mise en place de toutes les procédures nécessaires à la bonne réalisation de ces programmes ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à solliciter les demandes de subventions auprès des partenaires publics concernés ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le service financier 5A, Fonction 824, Opération 50 Globale, qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Aménagement du territoire - Modifications de programmes d'opérations d'entrées de ville

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



03 OCT. 2013